

20, rue Leconte de Lisle  
38029 Grenoble Cedex  
Tél. : 04 58 55 21 70  
Courriel : [emploicompetences@afiph.org](mailto:emploicompetences@afiph.org)  
[www.afiph-emploi-competences.org](http://www.afiph-emploi-competences.org)

# Remobilisation professionnelle

## LE SAVOIR ETRE PROFESSIONNEL

### Public:

- Travailleurs en ESAT
- Travailleurs en EA
- Aucune connaissance préalable n'est requise

### Rythme et tarif:

- 4 séquences de 3 heures de formation
- Formation financée par les cotisations ESAT

### Modalités d'évaluation :

Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

## OBJECTIFS DE L'ACTION :

- S'approprier les règles de vie en collectivité pour une meilleure intégration dans le collectif.
- Comprendre et repérer les différentes attitudes comportementales vis-à-vis de ses collègues et de l'encadrement de l'ESAT.
- Savoir exprimer et argumenter son projet.
- Être acteur de son projet et adopter une posture professionnelle.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Cette action vise à préparer le travailleur en ESAT à la vie en institution en abordant différents thèmes qui lui permettront de construire sa citoyenneté de travailleur en ESAT.
- Seront abordés :
  - Le rôle d'un ESAT, ses missions, son organisation et son fonctionnement.
  - Les droits et les devoirs d'un travailleur en ESAT.
  - Les différentes instances lui permettant de faire entendre son point de vue.
  - Le projet professionnel et son élaboration. Il lui sera rappelé que le projet professionnel s'il est construit avec les encadrants de l'ESAT c'est avant tout le sien et qu'il existe divers moyens sont à sa disposition pour le mettre en œuvre.
- La notion de parcours professionnel sera développée au regard des métiers et de ses droits à la formation et à la reconnaissance de ses compétences.
- La personne sera incitée à identifier ce qui est bien pour elle et pour construire son projet professionnel afin de la rendre plus autonome dans ses choix professionnels afin de pouvoir développer son pouvoir d'agir.

## MODALITES :

- Le rythme de 3 heures par séance de ½ journée est nécessaire dans le processus d'appropriation de ses droits et de ses potentialités d'agir sur son projet professionnel. Il laisse le temps aux stagiaires de réfléchir sur son attitude et sur ses choix.
- Ce séquençage doit permettre aux stagiaires de confronter leurs acquis à la réalité du terrain et de pouvoir faire un retour lors de la séquence suivante.

## INTERVENANTS :

- L'intervenant-formateur est un professionnel de l'accompagnement en ESAT qui sait mettre en œuvre une pédagogie adaptée afin de rendre accessibles les concepts abordés.